

L'hon. M. HOLDEN: Si je comprends bien votre opinion personnelle, il faudrait ramasser les toxicomanes, les interner dans une institution de quelque sorte et les traiter. Alors le trafic accuserait une baisse marquée. Est-ce cela?

Le commissaire NICHOLSON: C'est cela.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au commissaire Nicholson? Si vous n'en avez pas, je désire le remercier d'avoir comparu devant nous.

Les hon. SÉNATEURS: Très bien! Très bien!

Le PRÉSIDENT: Puis-je signaler au Comité qu'après l'ajournement qui aura lieu dans quelques minutes, nous nous réunirons à 2 h. 30 aujourd'hui, pour entendre deux témoins et voir dans le bureau 368 le film "The Drug Addict". Nous entendrons cet après-midi M. Hossick et le D^r Roberts. M. Hossick est chef du Bureau des stupéfiants, au ministère de la Santé nationale; et le D^r Roberts est chef du Service de l'hygiène mentale, au même Ministère.

M. LIEFF: Permettez-moi d'attirer l'attention du Comité sur un imprimé déposé l'autre jour et intitulé "Arguments for and against the legal sale of narcotics", par le D^r G. H. Stevenson, qui a beaucoup travaillé à ce problème. Je voudrais savoir si tous les membres du Comité ont ce document.

L'hon. M^{me} HODGES: Nous l'avons reçu.

La séance est suspendue jusqu'à 2 h. 30 de l'après-midi.

La séance est reprise à 2 h. 30.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Notre premier témoin, cet après-midi, est M. K. C. Hossick, chef du Bureau des stupéfiants, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je vous signale que la séance de cet après-midi ne durera pas trop longtemps. Après le rapport de M. Hossick, nous verrons un film. A la suite du film, nous entendrons un autre personnage dont le témoignage ne durera pas plus de quinze à vingt minutes. Je donne maintenant la parole à M. Hossick.

M. LIEFF: Monsieur le président, nous permettez-vous de glisser au dossier un mot ou deux sur les états de service de M. Hossick. Si je comprends bien, M. Hossick sert le gouvernement depuis plus de quarante ans.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HOSSICK: Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis au service du gouvernement sans interruption depuis 1914. J'ai fait cinq ans de service actif outre-mer, neuf ans de service actif dans la Gendarmerie royale, et quelque vingt-sept ans au Bureau des stupéfiants, soit dix-huit ans comme chef adjoint, et ces neuf dernières années comme chef.

Cet après-midi, je désire vous donner quelques renseignements sur l'administration de la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques, responsabilité du Bureau des stupéfiants, au Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Bureau est aussi l'agence par laquelle le Canada remplit ses obligations internationales de régie sur la distribution des stupéfiants. L'application de la législation pénale se fait toutefois par arrangement avec la Gendarmerie royale, seule agence policière fédérale du Canada. Les relations de la Gendarmerie royale avec le Bureau des stupéfiants offrent un bel exemple de collaboration entre deux agences gouvernementales.

Le système législatif canadien, en ce qui concerne les stupéfiants, diffère un peu du système des autres pays. Il rassemble en une même loi tant l'aspect administratif de la régie relatif à la santé, que l'aspect criminel qui a trait à l'usage antisocial ou illicite des stupéfiants. Les deux aspects du problème ressortissent en outre au Ministère chargé des questions relatives à la santé et au bien-être du peuple canadien.